Marc Antoine Doublet

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1703

Né à Paris , le 1685

Mort à Paris , le 15 Novembre 1761

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

du P. Pelaud ?

adressée au P. ~~Pelaud~~ Estève ?

il y est question du P. Doublet (voir lettre de ce P.) et de l'affaire des Vertus.

1'

COLLECTION DU P. INGOLD

Souffrez Mon Reverend Pere, que
je me serve des parolles de St Paul
pour respondre a la lettre que vous
m'avez fait l'honneur de m'escrire
praeceptum non habeo consilium do.
je ne suis point d'humeur, et je scay
qu'il ne me conviendroit point de faire
des loix a des personnes aussi respectables
je ne pourray jamais m'y voir faire
que de recevoir vos ordres et ceux du
R. P. Doublet je me feray tousjours un
devoir et un plaisir d'y obeir. mais
si vous me demandez mon avis sur
la bagatelle dont il s'agit je ne
conseillerois jamais a un ami de
l'accepter sans avoir les pouvoirs car
les autres. je voudrois qu'on me
conseillast d'avoir la patience d'attendre (qu'on ait fait des constitutions).
et je ne vois pas qu'il soit de la prudence
et de la charité de raprocher de la
communauté de nos freres des filles

qui sen sont retirés par ~~leur~~ legerete
leur bizarerie ou par entetement
et qui ny venoient que pour troubler
la paix et la tranquilité que bien
obtenu a procurer a ces braves [illegible].
Je sais qu'il y a des personnes qui ne
cherchent que l'occasion de les tourmenter.
Je ne comprens pas quel plaisir elles
trouvent a rendre les autres malheureux
et soy meme criminelles. Je men
raporte entierement a votre prudence et a
celle de R. P. Doublet. mais je ne puis
vous dissimuler toutes j'admire toutes ces
intrigues pour des [illegible] et petits et
que [illegible] en vie. mais bon
a ~~vaile~~ étranger mes soins de la peine on a
lors donc se trompe. on a tort de vouloir
me chagriner lorsqu'il venoit au dessus pour
de causer le moindre chagrin a des ~~[illegible]~~
devenu de tous a plus forte raison a
des personnes que je respecte. l'exception a
en avoir deja assez de preuves. on se
persuadera a la fin. en le temps
lor de dans elles que quelques tourmens g.

prennent ici [illegible], [illegible] les objets sont trop peu
considérables pour me donner de la joie ou du chagrin.
~~[illegible] [illegible] ne [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]~~
~~[illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ne [illegible] [illegible]~~
~~[illegible] [illegible] [illegible] que je ne [illegible] [illegible] [illegible]~~
~~[illegible], je n'aurai rien à me reprocher~~. mais on
~~[illegible] [illegible]~~ [illegible] ne manquera pas d'avoir voulu [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ma [illegible]
à vos prudentes instructions à celle de M. [illegible]
et je croirai que le parti que vous prenez est celui
que vous et moi nous aurions dû prendre [illegible]
[illegible] de me rendre [illegible] [illegible] auprès de
vous M. K. B. et vous assurer que je suis
avec un respect et une soumission entière

Si le pere <u>daulle</u> abien besoin
dargent, je prie le frere delouen
deluy en donner frere son

1 -

Trouvé dans un des volumes-factums
de la Bibliothèque de l'Oratoire de Paris.

J. M.

2'

Mon Reverend Pere

COLLECTION DU P. INGOLD

Je viens d'apprendre avec beaucoup de surprise par le R. P. Pelaut la demarche qu'il a faite en vous écrivant au sujet de quelques pouvoirs donnés par M. le Cardinal. vous avez lieu par sa lettre de penser que c'est moi qui l'y ai engagé et qu'il s'agit de personnes que j'ai envie de faire venir de Paris et en particulier de la Sr. Legrand. mais vous serez bien étonné, mon Reverend pere de voir qu'il n'est rien de tout cela, et que je n'y ai aucune part. je n'avois pas seulement parlé a ce R. Pere de pouvoirs ni de rien qui y eut rapport ; je ne lui ai point fait parler ; je n'ai pas meme su qu'on lui eut parlé, ni qu'on eut dessein de le faire. je n'ai point pretendu faire venir des personnes de Paris pour les Confesser ici : je n'ai aucune relation avec la Sr. Legrand. elle n'a jamais

demandé que j'eusse des pouvoirs pour elle
et je ne sai où elle est ni ce qu'elle fait.
voilà, mon Révérend pere, une declaration
aussi vraie qu'elle est nette et précise.
sur quoi donc le R. P. Pelaut a-t-il pensé
ce qu'il a écrit? il me l'a appris aujourd'hui en
me disant tout ce galimathias. on me presenta
il y a quelque tems des pouvoirs de son Eminence
qu'on obtint sans ma participation des personnes
du village et meme de la Communauté des sœurs.
je repondis que ce n'etoit pas mon affaire, et que
dans l'étendüe d'une Communauté et d'une Cure
ces sortes de permissions s'adressoient aux superieurs
et aux Curés, et non pas aux particuliers. sur
cela on s'est avisé à mon insçu d'aller parler
au R. P. Pelaut qui a fait un pot pourri de
ce qu'on lui a dit, et de ce qu'il a imaginé. j'en
suis très mortifié et je vous supplie de
croire que je suis assurement très éloigné
de ce que sa lettre est naturellement capable
de faire juger de moi sur cet article.
Il y a longtems qu'on nous annonce votre

retour pour bientôt. je souhaitte qu'il se
fasse heureusement. Permettez moi en
l'attendant de vous assurer du profond
respect avec lequel j'ai l'honneur d'etre en J. C.

Mon Révérend pere

Votre très humble
et très obeissant
serviteur Doublet
p. deborat

21. oct. 1721

Au Révérend Pere

Le Révérend Pere Cottrel
prêtre de l'oratoire, superieur du semin.re
de N.re D.e des Vertus, presentement en
la maison de l'oratoire de paris
a ~~Rouen~~

Paris

Le Père Marc Antoine Doublet

M.M. 607, 4e catalogue N. 547 =

Marc Antoine Doublet, de Paris, entré à Paris en 1703
prêtre à Pâques 1713, mort en 1761.

M.M. 612, N. 261 =

Le confrère Marc Antoine Doublet, de Paris, 18 ans, neveu du Père Lourdet
fils d'Antoine François Doublet et d'Elisabeth Lourdet, bourgeois de Paris,
a fait humanités, philosophie et 2 ans de Mathématiques au collège Mazarin
entré le 22 octobre, vêtu le 17 Novembre 1703,
fait la pension ordinaire

Mort en 1761.

Listes des assemblées =

1714	Troyes	collège	Oct.	
1717	"	"	"	
1720	N.D. des Vertus			
1723	"			3 juin 1724 économe
1726	"			
1729	"			
1732	Absent			
1733	Bourges			
1736	"			
1739	Saumur	collège		
1742	"	"		
1745	Marines			
1746	"			
1749	"			
1752	Riom			
1755	Bourges			
1758	Rouen			
1761	Marseille			

Nécrologe =

Mort le 15 Novembre 1761 à Paris sur la paroisse St Germain l'Auxerrois
dans sa famille, sans doute.

MM 618 p 30 N 259 =

Le Confrère Marc Antoine Doublet, laïc

Né à Paris, 18 ans

fils de François Doublet et Elisabeth Lourdet, bourgeois de Paris

humanités, philos. et 2 ans de Mathematiques à Mazarin
neveu du P. Lourdet

entré à Paris le 22 oct. reçu le 17 Nov. 1703

pension 300 ᵗᵗ à l'Inst. et la capitation, 200 ᵗᵗ aux études et entretien p. toujours